

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 1er octobre 2009 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

**ABSENCES :**

M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine  
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics  
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture  
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter. Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h07. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

---

**CA09 16 0189**

**10.01 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

## 10.02- Première période de questions

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période de questions débute à 19h15 et se termine à 20h20.

<b>CITOYEN</b>	<b>SUJET</b>
M. Ruccolo	Félicitations pour la ruelle verte / Ajout de nouvelles ruelles
C. MacKay	Félicitations pour la piste cyclable / Piste blanche
L. Cesaratto	Sécurité sur Maplewood – tronçon de 300 mètres sans arrêt / Marquage / Tambour le dimanche
E. Bouchard	Confirmation écrite du président du comité exécutif pour le camion-échelle / Résolution à faire entériner par le comité exécutif
M. Joubert M. Cabana	Moratoire pour protection et mise en valeur du Mont-Royal / Engagements / Pétition sur Internet
O. Schicharew	Cathédrale russe sur St-Joseph / Amélioration des mesures de stationnement / possibilité de procession religieuse
A. Gagnon	Remercie intervention bruit Les Enfants Terribles / Bruit du madvac et des souffleurs à feuilles
J. Girouard	Problématique circulation Willowdale et Woodbury et intervention Côte-des-Neiges / Comptage
S. Pleszczyski	Zonage et hauteurs cour de triage / Respect du tissu résidentiel
M. Bourassa	Agression d'un adolescent en face du Théâtre Outremont / Intervention du SPVM

---

**CA09 16 0190**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2009**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**CA09 16 0191**

**Modification du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour le mois de novembre 2009**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

DE MODIFIER, la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois de novembre 2009 et de la fixer au mardi 24 novembre 2009 à 19h;

DE PUBLIER dans le journal local l'avis requis par la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04 1091867036

---

**10 - Affaires nouvelles**

Il n'y a aucune affaire nouvelle

---

**CA09 16 0192**

**Reconnaître la Corporation du Théâtre Outremont comme organisme partenaire de l'arrondissement dans l'offre de service culturel professionnel au Théâtre Outremont.**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE RECONNAÎTRE la Corporation du Théâtre Outremont comme organisme partenaire de l'arrondissement dans l'offre de service culturel professionnel au Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1091211006

---

**CA09 16 0193**

**Améliorer la sécurité de la piste cyclable du Chemin de la Côte Sainte-Catherine**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

---

DE MANDATER la Division du transport actif du SITE pour que des mesures soient prises afin que chaque intersection soit sécuritaire pour les cyclistes, les piétons et les manœuvres des automobilistes ;

DE MANDATER la Division de la sécurité routière du SITE pour la mise sur pied d'un processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective afin d'assurer la sécurité pour les années à venir ;

DE MANDATER une firme d'ingénieur conseil pour évaluer la situation et émettre des recommandations ou des commentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1090756003

---

#### **CA09 16 0194**

**Donner le mandat à la direction des travaux publics de l'arrondissement de préparer un plan quinquennal de réfection routière de l'arrondissement**

Attendu que l'arrondissement a pour priorité le maintien de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que l'arrondissement déploie des efforts constants pour la réfection de ses infrastructures routières;

Attendu que l'arrondissement souhaite investir prioritairement dans les prochaines années dans la réfection de ses infrastructures routières;

Attendu que l'arrondissement souhaite établir un plan quinquennal afin d'identifier les rues ou tronçons de rues qui seront visés par ce programme de réfection routière;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

DE DONNER le mandat à la direction des travaux publics de l'arrondissement de préparer, en concertation avec la direction d'arrondissement, un plan quinquennal de réfection routière pour l'arrondissement Outremont;

DE DÉPOSER ce plan à une séance subséquente du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1091867037

---

**CA09 16 0195**

**Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement à la firme «Av-Tech inc.» pour une période d'un an ferme, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010 en considération d'un montant approximatif de 23 119.96 \$ avec possibilité de quatre (4) années additionnelles ajustées selon l'IPC, région de Montréal, pour les années 2010 à 2013 en considération d'un montant approximatif de 115 599.80 \$ pour les cinq (5) années**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 115 599.80 \$ pour des travaux d'entretien, de réparation et de surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un contrat d'un (1) an ferme pour 2009 et de quatre (4) années additionnelles soit pour les années 2010 à 2013. Pour les années 2010 à 2013, le prix soumis en 2009 fera l'objet d'un ajustement selon l'IPC, région de Montréal, au 1<sup>er</sup> octobre à chaque année;

D'ACCORDER à «Av-Tech inc.» le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 23 119.86 \$ pour 2009 et de 115 599.80 \$ (ce montant n'inclut pas les ajustements selon IPC), pour une période de cinq (5) ans, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1091909028

---

**CA09 16 0196**

**Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges afin d'aider à l'organisation du troisième Forum économique local d'Outremont-Côte-des-Neiges**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges afin de participer au financement du troisième Forum économique local d'Outremont et de Côte-des-Neiges devant avoir lieu le 5 octobre 2009;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1091904004

---

**CA09 16 0197**

**Conclusion d'un bail avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ayant pour objet la location d'un local aux fins de l'entreposage des archives**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER une dépense annuelle de 14 666,76 \$, taxes en sus, aux fins de la conclusion d'un bail d'une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2009 qui porte sur la location du local n° 122 du centre de l'éducation des adultes d'Outremont situé au 500, boulevard Dollard aux fins d'y localiser temporairement le centre d'archives de l'arrondissement;

DE CONCLURE avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans le but d'y localiser temporairement le centre d'archives de l'arrondissement, un bail d'une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2009 qui porte sur la location du local n° 122 du centre de l'éducation des adultes d'Outremont situé au 500, boulevard Dollard et qui soit substantiellement conforme au projet négocié entre les parties, et ce, en considération d'un loyer annuel de 14 666,76 \$ pour la première année, ajusté par la suite pour les deuxième et troisième années selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal;

D'AUTORISER la mairesse et le secrétaire d'arrondissement à signer ce dit bail;

D'IMPUTER la dépense de 14 666,76\$ selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1091867034

---

**CA09 16 0198**

**Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 août 2009 au 9 septembre 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.**

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 août 2009 au 9 septembre 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.01 1095115006

---

**CA09 16 0199**

**Dépôt des bons de commande pour la période du 10 août 2009 au 9 septembre 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.**

DÉPÔT des bons de commande pour la période du 10 août 2009 au 9 septembre 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02 1095115005

---

**CA09 16 0200**

**Dépôt de la liste des virements de crédits du 1er janvier 2009 au 31 août 2009**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

De ratifier les virements budgétaires effectués pour la période de janvier à août 2009, joints au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1092861017

---

**CA09 16 0201**

**Accepter l'aide financière de Roy BOX Inc totalisant 13,250\$ pour la tenue du Grand Charivari 2009 et autoriser l'augmentation du budget des revenus et dépenses d'une somme équivalente**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUGMENTER le budget des revenus et des dépenses de l'arrondissement d'Outremont d'un montant de 13, 250 \$ qui représente l'aide financière de Roy Box pour la tenue du Grand Charivari 2009;

D'AUTORISER la dépense pour l'offre de services;

D'EN AVISER le Comité exécutif et le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 CTA1092861016

---

#### **CA09 16 0202**

**Accepter la somme totale de 9 008 \$ regroupant des montants d'aide financière reçus par l'arrondissement d'Outremont et autoriser l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'une somme totale équivalente**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER la somme totale de 9 008 \$ regroupant des montants d'aide financière versés à l'arrondissement d'Outremont, la somme étant détaillée dans le dossier décisionnel;

D'AUTORISER l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'une somme totale équivalente;

D'AVISER le comité exécutif et le service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 CTA1093603008

---

#### **CA09 16 0203**

**Modifier la signalisation aux abords des écoles Buissonnière, Nouvelle-Querbes et du centre François Michelle**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter une ordonnance afin d'apporter les modifications suivantes à la signalisation et à l'annexe H du règlement 1171 :

##### **Côté sud de l'avenue Fairmount :**

- Sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bloomfield et Durocher : remplacer le stationnement interdit du mercredi 19h au dimanche 19h par du stationnement interdit en tout temps.

##### **Côté nord de l'avenue Fairmount :**

- Sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Querbes et Durocher : conserver le stationnement interdit de 8h à 12h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre.
- Sur une distance de 58m comprise entre les avenues Querbes et Durocher, modifier la plage horaire du stationnement interdit de 8h à 18h, du lundi au vendredi, sauf pour les autobus scolaires, par 8h à 16h, les jours d'école.
- Sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes : remplacer le stationnement interdit du dimanche 19h au mercredi 19h et le stationnement interdit de 8h à 12h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre par du stationnement interdit de 9h à 11h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre.

- Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Querbes et un point situé à 22m à l'ouest, installer du stationnement interdit de 7h30 à 8h30 et de 15h à 16h30, les jours d'école.
- Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 22m à l'ouest de l'avenue Querbes et l'avenue de l'Épée, installer du stationnement maximum de 15 minutes de 8h30 à 17h30, les jours d'école.
- Sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bloomfield et de l'Épée, remplacer le stationnement interdit de 8h à 18h du lundi au vendredi sauf pour les autobus scolaires par du stationnement interdit de 7h30 à 8h30 et de 15h à 16h30, les jours d'école.

**Côté ouest de l'avenue Querbes :**

- Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à 46m au nord, remplacer le stationnement interdit de 8h à 12h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre par du stationnement interdit de 9h à 11h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre. De plus, remplacer l'arrêt interdit de 8h à 16h du lundi au vendredi sauf pour les autobus scolaires et le stationnement maximum de 15 minutes de 8h à 18h du lundi au vendredi par du stationnement interdit de 7h30 à 8h30 et de 15h à 16h30, les jours d'école.
- Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à 45m vers le nord, installer du stationnement interdit en tout temps sauf pour les autobus scolaires sur une distance de 8m.

**Côté est de l'avenue de l'Épée :**

- Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et l'adresse civique 251 de l'Épée, remplacer le stationnement interdit de 9h à 11h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, et le stationnement maximum de 15 minutes de 7h30 à 18h du lundi au vendredi par de l'arrêt interdit en tout temps.

**Côté ouest de l'avenue de l'Épée :**

- Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à 44m au nord, remplacer le stationnement interdit de 9h à 11h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, et le stationnement maximum de 15 minutes de 7h30 à 18h du lundi au vendredi par de l'arrêt interdit en tout temps. La zone de stationnement maximum de 15 minutes sera réduite de 88,5m à 38,5m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1095181001

#### CA09 16 0204

**Mise à double sens et modification de la signalisation de stationnement sur l'avenue Stirling comprise dans les limites territoriales d'Outremont suite à la fermeture de la rue entre Willowdale et Édouard-Montpetit par l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'ADOPTER une ordonnance afin d'apporter les modifications suivantes à la signalisation et à l'annexe H du Règlement 1171 :

- Mise à double sens de l'avenue Stirling entre l'avenue Willowdale et la limite territoriale au sud.
- Sur le côté ouest de Stirling comprise entre l'avenue Willowdale et la limite territoriale au sud, remplacer le stationnement maximum de 2h de 8h à 22h excepté détenteurs de permis de résidents du secteur 3 et le stationnement interdit de 8h à 12h le lundi, du 1er avril au 15 novembre, par du stationnement interdit en tout temps.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1095181002

---

#### CA09 16 0205

**Approbation par résolution de (8) huit projets d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 115, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 1271, avenue Van Horne, 100, avenue Vincent d'Indy, 485, avenue Outremont, 876-878-880, avenue Mc Eachran, 423, boulevard Saint-Joseph, 72, avenue Duchastel et 477-479, avenue Querbes.**

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 115, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 1271, avenue Van Horne, 100, avenue Vincent d'Indy, 485, avenue Outremont, 876-878-880, avenue Mc Eachran, 423, boulevard Saint-Joseph, 72, avenue Duchastel et 477-479, avenue Querbes;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale et ce, sous certaines conditions;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux huit (8) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 115, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
2. 1271, avenue Van Horne;
3. 100, avenue Vincent-d'Indy;
4. 485, avenue Outremont;
5. 876-878-880, avenue Mc Eachran;
6. 423, boulevard Saint-Joseph;
7. 72, avenue Duchastel;
8. 477-479, avenue Querbes.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1091899033

---

#### **CA09 16 0206**

#### **Demandes d'autorisation pour la démolition des garages aux 876-878-880, avenue Mc Eachran et 477-479, avenue Querbes.**

Attendu que les propriétaires des immeubles situés aux 876-878-880, avenue Mc Eachran et 477-479, avenue Querbes ont présenté des demandes de démolition;

Attendu qu'en vertu des articles 7.1 et suivants du Règlement concernant les permis et certificats (1176), quiconque désire procéder à la démolition en tout ou en partie d'une construction doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de démolition ;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 10 septembre 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de délivrer un certificat d'autorisation de démolition relatif à ces demandes ;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

DE CONFIRMER la recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de délivrer un certificat d'autorisation de démolition portant sur les immeubles situés aux 876-878-880, avenue Mc Eachran et 477-479, avenue Querbes et ce, sous réserve des recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899034

---

**CA09 16 0207**

**Demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse, en vertu du règlement 1054-2 portant sur les cafés-terrasses au 1570, avenue Van Horne.**

Attendu que l'occupant de l'établissement d'entreprise situé au 1570 avenue Van Horne a fait une demande de permis qui avait pour objet l'aménagement d'un café-terrasse ;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2), toute demande d'aménagement d'un café-terrasse est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'installation ;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 10 septembre 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver les plans d'installation du café-terrasse produits par l'occupant de cet établissement d'entreprise, et ce, sous certaines conditions ;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime cette demande recevable ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse relative au projet inscrit à la liste ci-jointe préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant le commerce situé au 1570, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'au plan joint au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091899035

---

**CA09 16 0208**

**Avis de motion d'un Règlement autorisant un emprunt de 750 000\$ pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain Bellingham appartenant à la Ville de Montréal**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 750 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain Bellingham, propriété de la Ville de Montréal, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compter tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Piquette demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1091867038

---

**CA09 16 0209**

**Partie de l'avenue Outremont comprise entre l'avenue Elmwood et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Modification de la réglementation de stationnement**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER une ordonnance afin d'apporter les modifications suivantes à la signalisation et à l'annexe H du Règlement 1171 :

Avenue Outremont  
Côté ouest

- Sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à une distance de 20 mètres vers le nord : arrêt interdit en tout temps ;
- Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 20 mètres au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Elmwood : stationnement prohibé du mercredi 19h au dimanche 19h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1095069004

---

**CA09 16 0210**

**Dépôt du rapport du directeur d'arrondissement sur les embauches et les départs d'employés pour le mois d'août 2009.**

Dépôt du rapport sur les embauches et les départs pour le mois d'août 2009 conformément au règlement AO-03.

50.01 1093773003

---

**CA09 16 0211**

**Fermeture de rue dans le cadre de l'événement "Cross-country du Collège Stanislas**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER la fermeture à la circulation automobile des avenues suivantes dans le cadre de la tenue de l'événement "Cross-country du Collège Stanislas" le 22 octobre 2009 de 11h30 à 14h45:

- Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman;
- Avenue Elmwood, entre les avenues Outremont et Wiseman;
- Avenue Outremont, entre les avenues St-Viateur et Elmwood;
- Avenue Wiseman, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue St-Viateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1093045008

---

**CA09 16 0212**

**Proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2009 "Semaine des bibliothèques publiques"**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE PROCLAMER "Semaine des bibliothèques publiques" la semaine du 17 au 24 octobre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1095061002

---

**CA09 16 0213**

**Fermeture de rues dans le cadre de l'événement "Nouvelle Torah"**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER la fermeture à la circulation automobile des avenues suivantes dans le cadre de la tenue de l'événement "Nouvelle Torah" le 18 octobre 2009 de 16h00 à 18h00:

Fermetures mobiles en fonction du trajet suivant:

- Du 485 Outremont, vers le sud jusqu'à l'avenue Saint-Viateur,
- Virage à gauche sur Saint-Viateur jusqu'à l'avenue Hutchison,
- Virage à droite sur Hutchison jusqu'au 5253, avenue Hutchison (synagogue).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03 1093045009

---

**CA09 16 0214**

**Fermeture de rue dans le cadre de l'événement "Marchons vers l'école"**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser la fermeture à la circulation automobile de l'avenue de L'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood dans le cadre de la tenue de l'événement "Marchons vers l'école" le 7 octobre 2009 de 8h00 à 9h30:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 70.04 – Deuxième période de questions

La deuxième période de questions débute à 20h40 et se termine à 20h49

<b>CITOYEN</b>	<b>SUJET</b>
M. Ouimet	Contrats donnés aux clients de Dale Parizeau / Autobus intercité
P. Lacerte	Coût de la ruelle verte
G. Lafortune	Problème de drogue dans Outremont / CCI – Parc Kennedy

---

#### Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

Il n'y a aucun dépôt

---

#### Levée de la séance

La séance est levée à 20h49

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

**Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 24 novembre 2009.**